

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Prime tenue au lieu ordinaire des séances du conseil le 29 mai 2013.

Étaient présents à cette séance, Mesdames les conseillères Gemma Lamontagne et Jacynthe Perron, ainsi que Messieurs les conseillers Louis Routhier et Sylvain Auclair siégeant sous la présidence de son Honneur Monsieur le maire Bernard Généreux.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire ouvre la séance à 20h05 et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour. Monsieur Régis Girard fait fonction de secrétaire de la réunion.

Conformément à l'article 153 du Code municipal du Québec, ce conseil constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le présent code, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance, et en fait mention dans le procès-verbal de la séance. Avis signifié au aux conseillers Messieurs Adrien Perron et Philippe Fortin.

RÉSOLUTION No 2013-136

Acceptation de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

RÉSOLUTION No 2013-137

Vente d'un terrain résidentiel – Nathalie Langlais et Jean Potvin

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Gemma Lamontagne, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Prime vende de gré à gré pour le prix de 16 500\$ plus les taxes applicables, payable comptant l'immeuble décrit ci-après à monsieur Jean Potvin et dame Nathalie Langlais; le tout selon l'offre et promesse d'achat signée par celle-ci le 22 mai 2013 :

- Lots 4 624 946 du Cadastre du Québec d'une superficie de 675,7 mètres carrés, formant un emplacement sis au 117 de la rue des Pruniers à Saint-Prime.

QUE Monsieur Bernard Généreux, maire, **ou en son absence**, Monsieur Adrien Perron, maire suppléant, **et** Monsieur Régis Girard, directeur général, **ou en son absence**, Monsieur Luc Boutin, directeur général adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Prime l'acte notarié, à recevoir le prix de vente et à en donner quittance.

QU'advenant un défaut de l'acquéreur de conclure la transaction citée ci-haut d'ici le 5 juillet 2013, cette résolution deviendra nulle.

RÉSOLUTION No 2013-138

Aqueduc Domaine de l'île-des-Saules – Entente visant la municipalisation du réseau

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise Messieurs Bernard Généreux et Régis Girard, respectivement maire et directeur général, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Prime une entente avec le Domaine de l'île-des-Saules inc. ayant pour but la confirmation d'un engagement de la municipalité de Saint-Prime à acquérir le réseau privé dudit Domaine en vue de sa municipalisation avant la signature d'un protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) relativement à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme PIQM sous-volet 1.5; le tout selon le projet de protocole d'entente soumis à ce conseil.

RÉSOLUTION No 2013-139

Levée de l'assemblée

A 20 h 12, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier ET APPUYÉ PAR Madame la conseillère Gemma Lamontagne QUE l'assemblée soit levée.

**Bernard Généreux,
Président de l'assemblée**

**Régis Girard,
Directeur général**

=====